

DÉLIBÉRATION
N° 2024/13 CORRECTIVE

Page 1 sur 2

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 27 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0

Etaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER ; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Restauration de l'église – Plan de financement actualisé

Monsieur le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que pour les travaux de restauration de l'église Notre Dame d'Antigny, nous devons actualiser le plan de financement pour les demandes de subventions.

Les travaux sont inscrits au budget.

Ces investissements seront soumis au FCTVA.

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'établit de la façon suivante sur le coût HT comme suit :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de la tranche ferme	503 231,36 €	DRAC (50 %)	251 607,00 €
495 494,02 € +		Région (11,92 %)	60 000,00 €
7 719,14 €		Fondation du Patrimoine (1,99 %)	10 000,00 €
(provision pour aléas)		DETR (5,29 %)	26 620,93 €
		ACTIV 4 – Année 2024 (19,87 %)	100 000,00 €
		Autofinancement (10,93 %)	55 003,43 €
TOTAL	503 231,36 €	TOTAL	503 231,36 €

DÉLIBÉRATION
N° 2024/13 CORRECTIVE

Page 2 sur 2

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
Travaux de la tranche 1	519 422,39 €	DRAC (35 %)	181 797,84 €
		Région (11,55 %)	60 000,00 €
		Fondation du Patrimoine (2,50 %)	13 000,00 €
		DETR (5,29 %)	27 477,44 €
		DSIL (10 %)	51 942,24 €
		ACTIV 4 – Année 2025 (19,25 %)	100 000,00 €
		CCVG – Fonds Vallée des Fresques (6,35 %)	33 000,00 €
		Autofinancement (10,05 %)	52 204,87 €
TOTAL	519 422,39 €	TOTAL	519 422,39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER** le plan de financement présenté ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Fait à ANTIGNY, le 3 avril 2024

Le Maire,
Vincent LAUER

